

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 200706-21)**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt et le six du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le trente juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Francis TAMBOURINDEGUY, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Florence POEYUSAN, Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie VALDAYRON, Stéphanie MICHEL, Laurent BRIAULT, Eric IRASTORZA, Sophie DUFIET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Pierre DAGOIS a donné pouvoir à Marc BÉRARD, Manu PORTET a donné pouvoir à M. Francis TAMBOURINDEGUY, Michel LAMARQUE a donné pourvoir à Jeanne DUBOIS	Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :

RENOUVELLEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020/2021

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération prise en juillet 2011, la commune a validé la mise en place d'un accompagnement financier des familles pour faire face au service payant des transports scolaires pour les collégiens et les lycéens. La perte de gratuité de ce service faisait suite à l'intégration de la commune dans l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Cette aide financière validée pour depuis 2011 a été reconduite, par délibérations, pour les années scolaires de 2013 à 2019.

Monsieur le Maire propose de maintenir cette aide aux familles selon les modalités suivantes pour l'année scolaire 2020/2021 :

	Abonnement	Tarifs Chronoplus	Aide communale 2020/2021
Non imposable	Annuel	45 €	25 €
	Semestriel	32 €	14 €
	Trimestriel	16 €	9 €
Imposable	Annuel	100 €	25 €
	Semestriel	68 €	18 €
	Trimestriel	34 €	9 €

Années	Coût communal	Nbre familles imp.	Nbre Familles non imp.
2011/2012	9 454 €	113	104
2012/2013	5 569 €	118	93
2013/2014	5 613 €	143	83
2014/2015	6 311 €	154	99
2015/2016	6 758 €	177	93
2016/2017	6 801 €	128	145
2017/2018	7 177 €	129	155
2018/2019	7 051 €	130	153
2019/2020	7 722 €	152	154
2020/ 2021	7 300 €	Non connu	Non connu

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec vingt-cinq voix pour et quatre voix contre (Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS, Isabelle CHARRITTON, Denis LUTHEREAU) :

- *adopte les dispositions financières du renouvellement de la participation communale telles que définies ci-dessus,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou convention se rapportant aux modalités de reversement de l'aide accordée aux familles par les services Keolis Côte Basque-Adour.*

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **9 JUIL. 2020**
et publication ou notification du **13 JUIL. 2020**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI